

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2003-2004

23 AVRIL 2004

PROPOSITION DE DECRET

RELATIF AU DEVELOPPEMENT DES SYNERGIES ENTRE
LE MONDE DE L'ENSEIGNEMENT ET LE MONDE CULTUREL (1)

AMENDEMENT

EN COMMISSION DE L'EDUCATION
DEPOSE PAR MM. **ELSEN, BAILLY, TRUSSART ET NEVEN**

(1) Voir Doc. n° 548 (2003-2004) n° 1.

Amendement n° 1

A l'article 11, insérer le terme «immédiatement» après le terme «notifiée».

Justification

Cet amendement vise à prévoir un délai de notification.

M. ELSEN.
A. BAILLY.
A. TRUSSART.
M. NEVEN.